Mac:Users:xavier.hasendahl:Desktop:ELEMENTS TEMPLATES SIG:LOGOS:REPUBLIQUE_FRANCAISE:eps:Republique_Francaise_CMJN.eps 

**FORMULAIRE D’ENGAGEMENT**

**Participation au Parcours d’Admissions Directes Non Programmées**

|  |
| --- |
| **(ADNP) pour les Personnes Agées en service hospitalier** |

*Ce formulaire est à renseigner par les responsables d’établissements et de services candidats à l’Appel à Manifestation d’Intérêts (AMI) « parcours d'admissions directes non programmées pour les personnes âgées en service hospitalier » et à joindre avec le dossier de candidature au plus tard le 17 juin 2024*

**Etablissement porteur** : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Statut** : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Responsable** : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Je soussigné Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte., responsable de l’établissement ou service Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte., me porte candidat pour poursuivre la mise en œuvre de parcours d'admissions directes non programmées pour les personnes âgées en service hospitalier afin de réduire les passages aux urgences évitables.

**En répondant à l’AMI, le candidat s’engage à :**

* **Déclarer des informations exactes dans son dossier de candidature ;**
* **Porté à la connaissance de l’ARS sans délai tout changement de situation du porteur et tout changement portant sur les informations déclarées** ;

**Si le candidat est retenu, il s’engage à :**

* **Signer les conventions avec les partenaires et organiser la coordination nécessaire à la mise en œuvre effectives du parcours d’admissions directes non programmées pour les personnes âgées selon les besoins et organisations du territoire**
* **Rendre lisible le dispositif**
* **Renseigner les indicateurs de suivi d’activité qui lui seront demandés dans le respect des délais octroyés ;**
* **S’adapter aux évolutions éventuelles des actions et priorités**
* **Mettre en place toute action pour la promotion de l’évitabilité de l’admissions aux services des urgences des personnes âgées quand cela est possible**

L’Agence de Santé de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy s’octroie le droit de reprendre partiellement ou en totalité les crédits versés en cas de non-respect des engagements susmentionnés.

Fait à Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte., le Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

*Signature du porteur*